

[228]

■ Hippothérapie pour patients atteints d'autisme ou d'un handicap moteur



Mutualia - Mutualité Neutre

Place Verte 41
4800 Verviers
Tel. 087 31 34 45
Fax 087 31 37 41
info@mutualia.be
www.mutualia.be



 **Mutualia Mutualité Neutre**
VOTRE LIBERTE, VOTRE SECURITE

E.R. : E. DEMOEL, ch. de Châtenoi 145 - 1060 BRUXELLES - spinn-vinocis - Edit 01-2010



**Le cheval est son ami...
la mutualité neutre aussi**

L'hippothérapie pour patients atteints d'autisme ou d'un handicap moteur

Intervention de € 10 par séance



QUOI?

Hippothérapie ou thérapie par le cheval signifie utiliser le cheval comme support thérapeutique et non comme loisir. L'hippothérapie est une approche thérapeutique de la personne éprouvant des difficultés telles qu'un handicap physique ou mental, mobilité réduite, invalidité mais aussi autiste.

L'hippothérapie combine différents aspects: physiques, psychologiques mais aussi affectifs et relationnels.

C'est la rencontre de trois êtres vivants, de trois sensibilités: le patient, le thérapeute et le cheval.

POUR QUI?

Tous les membres atteints d'autisme ou d'un handicap moteur qui sont en règle de cotisation.

COMBIEN?

Il s'agit d'une intervention de max. € 10 par séance et pour un maximum de € 50 par année civile, toutes médecines alternatives confondues.

COMMENT?

La séance doit être prescrite par un prestataire de soins qui oriente le patient auprès du centre équestre le plus adéquat.

Le prestataire de soins agit en tant que référent. La prescription et le justificatif du centre équestre devront être présentés à la mutualité pour obtenir le remboursement.

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOTRE MUTUALITÉ POUR PLUS D'INFORMATION.